



REVENDEICATIONS PRINCIPALES DES SYNDICATS AFRICAINS POUR LA COP27

Contexte

Le mouvement syndical africain, représenté par la CSI-Afrique, a organisé une réunion des affiliés issus de différents pays et des représentants africains des fédérations syndicales internationales en prévision de la COP27, qui se tiendra à Sham El Sheik. Les participants ont noté qu'une part nettement plus importante de l'humanité reconnaît désormais le changement climatique comme une menace existentielle à laquelle la communauté internationale doit s'attaquer en prenant des engagements collectifs et individuels. Par ailleurs, conformément à l'Accord de Paris de 2015, la plupart des pays ont soumis leurs documents de contributions déterminées au niveau national (CDN), renforçant ainsi la phase de mise en œuvre de cet accord. Entre-temps, il convient de noter que la COP27 va se dérouler sur le sol africain au moment où le monde est aux prises avec de nombreuses crises multidimensionnelles.

En plus des conditions sociales et économiques difficiles que traverse le monde en raison de la pandémie de COVID-19, nous assistons à des turbulences géopolitiques depuis le début de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Dans le sillage de cette guerre, ce sont les pays africains qui sont victimes de perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale, de problèmes d'endettement extérieur et intérieur croissants, de dépréciation des devises, d'une inflation galopante et de crises énergétiques et alimentaires croissantes. Ces facteurs viennent attiser les tensions sociales au moment où les déficits de travail décent progressent parallèlement au chômage et au sous-emploi. Et, partout, ce sont les femmes, les travailleurs de l'économie informelle, les personnes handicapées, les migrants et les autres groupes vulnérables de la société qui souffrent le plus. En même temps, les énormes déficits des services publics comme la santé, l'eau, l'électricité et l'éducation sont en train de torpiller les efforts visant à réaliser les ODD. Par ailleurs, les inégalités, notamment celles fondées sur le sexe, s'aggravent, comme en témoignent le taux d'emploi des femmes et des hommes, la couverture de protection sociale, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et la discrimination en ce qui concerne l'accès aux biens publics qui sont pourtant un droit fondamental.

Il a été constaté lors de la réunion que, malgré le fait que les pays africains ont été et continuent d'être une source majeure de matières premières pour la création des richesses mondiales, ces pays font partie de ceux qui en bénéficient le moins. Une proportion beaucoup plus importante des richesses en matières premières agricoles et minérales du continent est, au fil des ans, détournée par divers mécanismes frauduleux, et ce de manière illicite et illégitime. Cela rappelle comment les flux financiers illicites ont

compromis et continuent de compromettre les efforts de mobilisation des ressources intérieures des pays africains et les privent des financements nécessaires à la lutte contre les catastrophes climatiques dont le nombre ne cesse d'augmenter. Par conséquent, les efforts visant à se détacher des systèmes économiques fondés sur les combustibles fossiles, qui sont responsables des crises climatiques, doivent aller de pair avec les efforts visant à éliminer la pauvreté généralisée, la faim et la désindustrialisation des économies africaines, comme le prévoient la CCNUCC et les ODD.

Les participants ont souligné que les principes fondamentaux de la CCNUCC, l'orientation du Fonds mondial pour le climat et d'autres mécanismes de financement, ainsi que l'accumulation de preuves scientifiques indiquant ce qui pourrait devenir une catastrophe climatique, ont été déterminants pour la réussite et les décisions éclairées de la COP26. Les participants ont noté, en particulier, l'adoption de la déclaration sur la transition juste, la reconnaissance de la nécessité de renforcer l'atténuation, le financement de l'atténuation et de l'adaptation, et les mécanismes relatifs aux pertes et dommages. Toutefois, les mesures d'atténuation dans divers secteurs seraient plus efficaces si elles tenaient compte des droits des travailleurs dans ces secteurs. A cet égard, les travailleurs et les syndicats doivent nécessairement participer à l'examen et à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) en vue de s'assurer d'une stratégie de réduction durable qui soit juste pour les travailleurs, les femmes et les autres groupes vulnérables de la société.

Dans ce contexte, les syndicats africains formulent les revendications principales suivantes pour la COP27

1. Financement climatique

Nous demandons au G20 et aux autres pays industrialisés riches de s'acquitter de leurs obligations financières et d'étendre le financement jusqu'en 2024/5. Ils doivent tenir leurs promesses et faire preuve d'encore plus d'engagement face à des preuves scientifiques irréfutables. Le financement climatique est l'une des conditions nécessaires pour permettre aux pays africains de mettre en œuvre leurs mesures d'atténuation et de relever leurs ambitions. Par conséquent, la COP27 doit garantir la transparence des financements climatiques, qui doivent être des subventions et non des prêts, car ces derniers aggraveraient la crise de la dette à laquelle sont confrontés de nombreux pays africains.

2. Financement de l'adaptation

Nous demandons à la COP de faire des progrès dans le domaine du financement de l'adaptation, compte tenu de l'accumulation des preuves relatives aux contraintes budgétaires et de mobilisation des ressources, face à l'augmentation des dangers climatiques. Par conséquent, les syndicats soutiennent la demande du groupe de négociateurs africains pour un financement accru de l'adaptation, qui devrait permettre aux pays africains de réduire la sensibilité et l'exposition aux dangers climatiques et de se lancer sur la voie du développement durable. Le financement de l'adaptation devrait également tenir compte de la dimension genre en améliorant les services d'aide sociale, en tirant parti des efforts visant à établir une protection sociale universelle et en renforçant la résilience.

3. Pertes et dommages

Nous demandons plus de concertation pour mieux nous entendre sur les questions de pertes et dommages. La nécessité de négocier les pertes et dommages est une motion unanime compte tenu de la fréquence accrue des catastrophes liées au climat et de leurs profondes conséquences sur l'emploi, les moyens de subsistance, les infrastructures et les communautés. De plus, les droits fondamentaux de l'homme exigent que les communautés qui subissent les ravages des catastrophes liées au climat bénéficient de l'appui constant de la communauté internationale. Parallèlement, les instruments de protection sociale donnent des orientations utiles pour la mise en place de tels mécanismes. Enfin, les syndicats rappellent solennellement que les communautés qui subissent ces désastres ne sont pas responsables du réchauffement climatique et des changements que l'on constate.

4. Ambition d'atténuation

Nous demandons au G20 et aux autres pays industrialisés riches, qui sont les principaux responsables du réchauffement climatique, de prendre l'engagement de réduire davantage leurs émissions et de respecter cet engagement. Toutefois, compte tenu des preuves scientifiques, les niveaux actuels sont en deçà des objectifs de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique d'ici 2030 et à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Les syndicats rappellent que la CCNUCC a toujours demandé aux principaux émetteurs de prendre l'initiative de relever leurs niveaux d'ambition d'atténuation.

5. Transition juste

Il convient de noter que l'action climatique, le développement durable et une transition juste sont des conditions requises pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Par conséquent, nous demandons aux parties à l'accord de prendre en compte "les impératifs d'une transition juste pour les travailleurs et la création d'emplois décents et de qualité, conformément aux priorités de développement définies au niveau national". Les lignes directrices détaillées de l'OIT, renégociées entre les gouvernements, les employeurs et leurs organisations, ainsi que les travailleurs et leurs syndicats, définissent une compréhension commune du terme "transition juste". Elles décrivent la transition juste comme un processus "vers une économie durable et respectueuse de l'environnement, qui doit être bien géré et contribuer aux objectifs de travail décent pour tous, d'inclusion sociale et d'éradication de la pauvreté". Il est donc nécessaire, suite à la déclaration de la COP26 sur la transition juste, de préciser comment la mettre en œuvre. La transition juste vers une société neutre en carbone doit assurer la participation active des femmes, des travailleurs et des jeunes dans le processus décisionnel relatif au changement climatique à tous les niveaux et veiller à ce que les résultats tiennent compte de la dimension genre en ce qui concerne la création d'emplois, le développement des compétences, les revenus, la protection sociale, le dialogue social et le travail décent en général. Par conséquent, la transition juste doit être systématiquement entreprise dans le respect des principes d'égalité et de non-discrimination et doit délibérément créer des cadres permettant d'éliminer les inégalités et les injustices systémiques, et promouvoir tous les droits de l'homme.

Perspective stratégique

Dans la poursuite de ces revendications, les syndicats africains réitèrent leur engagement de collaborer avec toutes les parties en vue de promouvoir les objectifs de l'Accord de Paris tout en favorisant une transition juste pour les travailleurs et leurs communautés, les pays africains et les pays du Sud. Les syndicats vont par conséquent continuer de sensibiliser les travailleurs à la question du changement climatique partout dans le monde et de renforcer la collaboration entre les syndicats dans les différents pays afin d'améliorer la participation aux processus de CDN et à l'action climatique. Les syndicats saluent le Groupe de négociateurs africains qui se rend à la COP27 avec les positions les plus progressistes et l'assurent de leur bonne volonté de collaborer avec ses membres à Sham El Sheik et au-delà. Les syndicats africains vont également continuer de travailler en collaboration avec les OSC en vue d'entreprendre des recherches, des formations, des campagnes et des actions de sensibilisation pertinentes dans le but de soutenir les revendications des travailleurs. Les syndicats restent déterminés à agir pour éviter la catastrophe climatique, d'où l'importance de poursuivre les efforts visant à renforcer la coopération sud-sud et nord-sud.